

Le minimum garanti en 2026



© 2025 Les Echos Publishing

Comme le Smic, le minimum garanti, qui intéresse tout particulièrement le secteur des hôtels-café-restaurants pour l'évaluation des avantages en nature nourriture, fera l'objet d'une revalorisation automatique en début d'année.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, le minimum garanti augmentera de 4,22 € à 4,25 €.

Dans le secteur des hôtels-café-restaurants, l'avantage nourriture sera donc évalué à 8,50 € par journée ou à 4,25 € pour un repas.

[Décret n° 2025-1228 du 17 décembre 2025, JO du 18](#)

© 2025 Les Echos Publishing